

Gourrier

JOURNAL RÉPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

ABONNEMENTS : 6 mois fr. 2.50
 un an fr. 5.00

Redaction & Administration
 43, Rue du Tillon, TOURCOING

ANNONCES : 25 lignes
 Réclamations : 10
 Demandes d'emploi : 10 cent.

UN JOURNAL MODÈLE

Depuis quelque temps le journal *l'Avenir*, à court de copies, passe en revue tous les membres des congrégations et du clergé qui pour un motif ou pour un autre, ont eue une peine infamante. Il est à supposer que ces cas sont assez rares attendu que pour donner plus de poids à son argumentation, il est obligé de remonter à quelque dix ans.

Libre à lui de s'amuser à ce travail, mais lorsqu'il dit, il ne parviendra jamais à modifier les statistiques qui sont établis très sérieusement tous les ans par les tribunaux, et qui prouvent surabondamment que les crimes des congréganistes sont loin d'arriver à la moyenne des autres corps constitués.

Si vous relevons ces détails, ce n'est pas pour flatter les uns, et dénigrer les autres, mais uniquement pour mettre nos concitoyens en garde contre les agissements déloyaux de la feuille obère à notre Député-Maire. S'il prenait fantaisie à un organe clérical quelconque, de jeter la suspicion et le déshonneur sur nos instituteurs laïques, nous serions également les premiers à protester, et le ferions d'autant plus volontiers, que l'enseignement officiel a toutes nos sympathies. Placés comme nous le sommes au-dessus de tout esprit de parti, il nous est permis de mettre une sourdine aux accusations haineuses lancées contre toute une catégorie de citoyens.

Dans toutes les classes de la société, il y a eu et il y aura toujours de tristes exceptions, et aussi longtemps que le monde sera monde, la milice sacerdotale elle même n'échappera pas à cette même tare. Ce qu'un esprit sensé ne peut assimiler, c'est qu'il se rencontre des hommes qui ont la prétention de faire la leçon à leurs semblables, et qui dans le but avéré de dénigrer une certaine catégorie de français, passent du particulier au général, et laissent entendre que tous les prêtres tous les religieux sont des tarés, parce qu'un tel ou un tel de leurs membres a fait. Si ce raisonnement était vulgarisé il n'existerait plus un bonnet homme sous la calotte des cieux : tous seraient des monstres y compris les rédacteurs du journal *l'Avenir*. Est-ce une raison parce que tel journaliste vend sa plume à la calomnie, pour que tous les journalistes fassent de même ? Si Combes et Charbonnel sont des défrayés, en résulte-t-il que les autres prêtres et religieux soient moins attachés aux devoirs de leur ministère ? De ce que nos gouvernements actuels sautent à pieds joints sur les principes les plus élémentaires de la justice et du droit, de ce que certains ont prévariqué ou escroqué, s'en suit-il que le gouvernement de la république est inapte à pratiquer la noble devise qui est inscrite sur les monuments publics, et que tous les ministres sont des voleurs ou des escrocs ? Allons répondre, *Avenir*, et ayez au moins l'apparence d'une conviction ! Mais vous n'en ferez rien, car cette logique ne sert pas votre cause. Le raisonnement que vous appliquez à vos adversaires politiques, n'est plus de mise quand il s'agit de vos amis, aussi tous y trouveront pas sous notre plume de terme assez fort pour qualifier votre péché.

De plus êtes vous bien sûr que votre passé est irréprochable ? et que vous ayez le droit de censurer les péchés des autres ?

Nous ne le pensons pas. Quand il s'agit d'accuser vous êtes toujours, il est vrai à la tête de la meute hurlante, mais quand, comme il arrive le plus souvent, ceux que vous avez accusés reçoivent du jury un brevet d'innocence, leur faites-vous l'aumône d'une rétractation ?

Nous l'avons vu lors des sensationnelles affaires du Frère Flamandien, et l'Abbé Santol. Vous avez traîné dans la boue du ruisseau ces accusés, vous les avez abreuvés d'opprobre, vous les avez en quelque sorte triturés dans l'engrenage de la calomnie, et quand le jury est venu apporter un verdict d'acquiescement ou de non lieu vous n'avez pas en le courage de les réhabiliter. Nous avouons qu'il est dur de désavouer publiquement, ce qu'on a écrit, mais à tout prendre, il est préférable d'obéir à ce noble sentiment, l'amour de la vérité, que d'entendre résonner à son oreille l'odieuse épithèse de calomniateur.

Depuis, n'avez-vous pas en maille à partir avec la justice pour certain frère des écoles chrétiennes dont les parents habitent Tourcoing. Il paraît même que vous n'en êtes pas sorti indemne. Et plus récemment encore sur la foi ou peut être sous l'injonction de ceux qui vous font vivre, n'avez-vous pas réédité contre le frère Charles d'Angers les plus mensongères accusations ? Ce frère Charles souffrit en prison pendant trois longs mois les tortures morales les plus épouvantables, sans jamais cesser de crier son innocence. Arrive le jour des assises il se produit un coup de théâtre, qui démontre jusqu'au point aller la baine anticléricale. A la stupéfaction générale il est établi avec preuves à l'appui que les enfants accusateurs du frère avaient été soudoyés par un louche individu, qui auparavant avait acheté la complicité des parents pour son œuvre infâme. Un verdict d'acquiescement a été rendu à l'unanimité et *l'Avenir* n'a pas eu un mot pour en informer ses lecteurs, alors que dans ses numéros des 11 et 14 novembre 1902 il précisait et racontait avec des détails croquillants ce qu'il appelait les exploits du frère Charles... Les enfants souillés, etc., etc.

Comprendre les devoirs de journaliste de la sorte c'est avilir une profession noble entre toutes, c'est en faire un métier à chantage. Aussi nous dénonçons à *l'Avenir* le droit de dresser un réquisitoire contre une catégorie de citoyens, car il a tant de fois fait fausse route que ses affirmations sont sujettes à caution. Quand il aura réhabilité ceux qu'il a outrageusement diffamés, alors seulement il commencera à inspirer confiance. Mais ce jour-là est encore bien loin, si tant est qu'il doive arriver, car la feuille du Député-Maire a une clientèle toute spéciale à contenter, et elle ne peut arriver à son but qu'en lui servant du curé à manger. Quant aux fonctionnaires qui sont obligés de l'acheter, il n'est pas bien sûr qu'ils la lisent. En tous cas nous en connaissons qui sont écœurés du cynisme qui s'y étale, et qui ne lui ménagent pas leur mépris. C'est d'ailleurs tout ce que ce journal mérite.

ENER.

INFORMATIONS

An Conseil des Ministres, on s'est surtout occupé du budget de 1904 dont la préparation sera terminée cette semaine.

La Commission de Commerce et de l'Industrie, à la Chambre, s'est réunie sous la présidence de M. Auloy. Elle a commencé l'étude du projet de loi de gouvernement sur l'établisse-

ment des zones franches dans les ports maritimes.

D'autre part, elle s'est tenue de l'information publiée par quelques journaux et priant un Ministre des Finances l'attention pour équilibrer son budget, d'engorger l'impôt des patentes. A l'unanimité elle s'est prononcée contre toute modification. M. Arlier et Leobovier ont été chargés d'entretenir M. Rouvier à ce sujet.

Le Congrès des Mineurs organisé à Courmoulin a adopté le principe de l'organisation d'une société coopérative pour exploiter les mines abandonnées; l'argent nécessaire serait obtenu par une loterie de cinq millions que le gouvernement autoriserait.

La Journée domaniale a été marquée par un certain nombre de manifestations anticléricales à Paris et dans les départements et dont quelques unes à Paris, très violentes.

L'ex-Président Kruger a traversé, mercredi dernier, Paris, venant de Menton; à la gare de Lyon on lui a fait une ovation dont il a paru très touché. Il a pris ensuite le gare du Nord et train rapide d'Amsterdam. Samedi il était à Utrecht, et dimanche à Hilversum où il prendra son installation à demeure.

M. Anatole France continue à Rome son rôle de Sibylle du chaos. Interviewé par un journal italien, il a répondu que l'œuvre de l'Europe sera terminée au prochain vacances. La Cour de Cassation a rejeté l'appel de Rénan au sujet de cette réhabilitation de Dreyfus, au Tribunal pénal de la Seine. M. Anatole France ne peut s'empêcher de dire à M. Girondeau : « Mon cher, peque, comme ça, si... Mais quel est le rôle ? »

M. A. France apprécie médiocrement M. Waldeck-Rousseau et la Ministre Waldeck a au sujet de son médiocre la République, il ne méritait qu'un capital médiocre.

M. Gervais, député de la Seine, a déposé, au début de la séance de Samedi, une proposition de loi ayant pour objet d'organiser à Paris, en 1906, une exposition internationale particulière des sciences et des arts appliqués à l'automobile et aux sports en général. M. Gervais estime que les expositions universelles ont atteint leur summum avec la dernière et qu'il y a lieu maintenant de fractionner ces manifestations et de les spécialiser.

Voici le feu de bûche de la course de Paris-Madrid : le Nizon de Bellas (Irlande), vainqueur d'une voiture légère Wolsey, 40 chevaux, trouva égaré sous le volant un enfant, pris de Charente.

Une femme dont on ne connaît pas le nom, renversée à Abbeville (Seine et Oise) par une automobile et morte sur le coup.

Normand, mécanicien de la voiture Brochet conduite par M. Tourand. Tué dans l'accident, et la suite d'Angoulême, qui coûta aussi la vie au soldat Dupuy et au cycliste Guillou.

Le mécanicien de M. Lorrain-Barrow, tué dans la catastrophe où son maître a été blessé, près de Libourne.

Il y eut, en outre, deux blessés et, parmi eux, très grièvement deux mécaniciens inscrits à la course, MM. Harot et Lorrain-Barrow. Deux autres conducteurs, MM. Tourand et Georges Richard sont moins gravement atteints. On redoute encore des morts parmi les blessés.

Le gouvernement Espagnol, dès lundi matin d'accord avec le gouvernement français, ont pris le motif une résolution interdisant la suite de la course sur son territoire.

Un épouvantable incendie a détruit lundi soir, vers 8 heures, le pavillon principal de la Citadelle d'Arles, où est caserné le 3^e régiment de génie. M. Salomé, adjoint de 1^{er} classe du génie, qui a son logement dans ce pavillon, marié en 1^{re} et, va l'origine de ce lieu, il avait, à l'aide de tentures, transformé en salon le grenier mansardé. Il était 8 heures, et le repas annuel présentait une quarantaine de personnes touchant à sa fin, quand une jeune fille se leva pour aller à une porte ménagée dans la cloison. Elle porta un cri d'effroi : « Assez ! Tout brûle ! » Malgré les efforts des officiers qui essaieront à l'instant les fumées s'élevèrent, l'incendie s'éteignit par les courants d'air de toutes les fenêtres ouvertes, et la plupart des convives furent pris dans ce foyer de flammes. On compta 3 morts et 37 blessés dont quelques uns très grièvement.

C'est dimanche en fait samedi, l'affaire Humbert viendra devant la Cour d'assises de la Seine, dans la première quinzaine d'août, en session supplémentaire. Le président sera M. le conseiller Bonnet, M. Bloedel, avocat général, occupera le siège de ministère public. Les défenseurs des accusés ne révéleront prochainement pour s'entretenir sur les réactions à émettre.

M. Waldeck-Rousseau vient d'être la victime d'une petite mésaventure mondaine. Il s'est vu refuser l'entrée au Casino de la ville de Paris, M. M. Gaston Mendel, et Georges ont, même lorsque, donné leur démission. Aussi, qu'allait-il faire dans cette galère ?

LE FONCTIONNARISME

J'ai un voisin, très brave homme, qui s'enthousiasme facile. Hier Dieu L. m'ont, vast cela que l'indifférence et l'apathie. Il a dit, quelques paroles, quelques mots à son, contre lequel il le baille d'une façon inoffensive d'ailleurs, avec de grands mots et de grands gestes, démolissant, un village, ce qui est, pour le rédacteur à se montrer qui, d'ailleurs, il faut le reconnaître, ne manque pas toujours de logique.

Son élan a été, certes, que le plus volontaire, le plus ardent, c'est la réforme administrative. Il a dit, en bon vieux temps, plus ou moins fonctionnaire, et je le soupçonne d'être complètement idiot car l'état de l'édifice qu'il parle.

Trop de barreaux, voyez-vous, répète-t-il sans cesse, trop de nœuds et trop de rouines. Il fait trancher dans le vif, rogner ici, supprimer là.

Mais il trahit il se venge, il supprime un tas de gens qui s'en porteraient tout aussi bien et tous seraient tout aussi mal, cela ne tire pas à conséquence. Mais l'important de l'édifice, c'est qu'il a beau, depuis le temps qu'il se trouve, ce n'est pas tout ce qui est en place, il n'en reste pas moins pas de pacifiques, son feu sacré, ses espérances. Ah ! le brave, le naïf, l'heureux homme !

Voilà quelques quinze ans que j'ai eu occasion de me réjouir de ce que le fonctionnarisme. M. Goblet ministre, promettant des réformes de son programme, de réformes, qui n'ont jamais vu le jour, mais, voilà, c'est l'enthousiasme devant les chimériques réalisations, et pendant la période des simplifications qui étaient nécessairement résulter de tout ce branle-bas et ce curé à la veille de voir réformés, enfin, cette administration que l'Europe, depuis belle lurette, ne nous envie plus !

Hélas ! il y a loin de la coupe aux lèvres ! M. Goblet gît, s'éloigne, disparaît, et son successeur, au parti ennemi de bouleversement le complet d'une autre manière. Des propositions nouvelles, des questionnaires, nous venons d'être lancés que nos braves hommes modica et simple sur les autres, sans toujours et souvent, quand même. C'est ainsi que, sans s'en apercevoir, il devient collectionneur, car le tas de papiers qu'il garde a atteint des hauteurs invraisemblables, ce qui, d'ailleurs, n'a pas fait diminuer le nombre de nos fonctionnaires.

Les économies diminue-t-elles ? Il faut bien se persuader que le bon vouloir des ministres ne suffit pas à éliminer les abus, que les choses qu'ils voient et qu'ils ne voient pas, de l'administration, de ce centre, sans tâche, qu'il est non seulement difficile, mais presque impossible de mener à bien dans l'état actuel du système parlementaire d'une part et des idées générales de l'autre. De là ces semblants de réformes, ces propositions d'emploi aujourd'hui et ces augmentations de fonctions demain, les recettes des fonctionnaires qu'on fait disparaître pour le grand bien des porteurs, qui n'ont rien dit le lendemain, un grand jugement de cœur.

Bâtissez tout cela, peu pour amener la galerie et donner un semblant de satisfaction, sans rien changer, sans rien dégrader cependant, et partant sans créer au ministère aucune des difficultés qui résulteraient forcément d'une réorganisation réelle.

En fait, dans sa collectivité, le Parlement demande des économies, la simplification de nos services administratifs. Mais, chaque député a ses propositions, et les propositions, en question que la condition qu'elles n'entraînent pas des réductions de salaires ne compromettent pas en situation électorale. Il est sûr, naturel et bien compréhensible. Prenons un exemple : il est notoire qu'une bonne partie des sous-préfets pourraient disparaître sans inconvénient — au contraire ! — entraînant avec elles ces tribunaux d'arrondissement où se jugent deux douzaines d'affaires chaque mois à peu mal d'années, perdant locaux des administrations publiques. C'est même une réforme que nous certains parties de l'arrondissement demandent volontiers et à l'arrondissement, mais je n'ose pas grand-chose au ministère qui le proposerait.

Voyez-vous le député, d'ici ou d'ailleurs, ne présentant de vant ses électeurs après avoir voté la suppression de nos arrondissements ? Il a dit qu'il n'accepterait d'être candidat si moi-même grâces. Or lui reprocherait d'avoir eu abandonné les intérêts de ses électeurs de la ville chef-lieu pour lequel le personnel fonctionnaire et le mouvement d'affaires occasionnel par les personnes sont une source de sérieux revenus, et puis cela, n'y a-t-il pas, que l'ancien-propre des gens humbles de voir leur arrondissement perdre son rang, et se trouver, désormais, confondu avec le reste du département qui est souffrant amplement à justifier bien des choses. Pour les éviter, le représentant en question se garde bien de donner cela en braguette et, dès lors, ceux qui vivent dans un coin de la politique amènent.

À la Tribune, le député Balandard tempête. M. A. Trépo, le député Balandard tempête. M. A. Trépo, le député Balandard tempête. M. A. Trépo, le député Balandard tempête.

À la Tribune, le député Balandard tempête. M. A. Trépo, le député Balandard tempête. M. A. Trépo, le député Balandard tempête.

À la Tribune, le député Balandard tempête. M. A. Trépo, le député Balandard tempête. M. A. Trépo, le député Balandard tempête.

un ciel, jure qu'il est la Réforme en permanence, puis la grande affaire d'État, il n'est pas en état de conclure, le député en question et tout joyeux.

Mais le député Balandard tempête. M. A. Trépo, le député Balandard tempête. M. A. Trépo, le député Balandard tempête.

Qu'est-ce que cette camaraderie ? Vous souchez-vous du regard ? Supprimez 50 fonctionnaires conditionnels quand tous nos fonctionnaires conditionnels ont pleuré. Vous voulez donc nous empêcher d'être fiers ? Oh ! n'y a pas de loi de fonctionnaires parodies !

Avant les bonshommes qui vont bien et qui ont un grand succès d'estime après avoir été, pour un projet un certain et d'indifférence, ont travaillé sur journaux, au commencement, maintenant que la grande réorganisation est toujours à l'étude et qu'une nouvelle commission a été nommée, ces échos de service pour les inviter encore à ne pas oublier que des douzaines de fonctionnaires conditionnels et à postuler dans les mêmes conditions que les autres fonctionnaires.

Mon voisin, toujours enthousiaste, en froite les mains en réchant à la Chère Solé, la voilà, la réforme !

Il n'y a que le député Balandard qui en soit pas satisfait et qui, dans son journal, tempête chaque matin contre les réalisations rétrogrades.

Georges ROCHER.

Courrier Parlementaire

A la Chambre

Le débat sur la politique religieuse du ministère s'est terminé la semaine dernière par l'adoption (315 voix contre 201) d'un ordre du jour présenté par le chef du droit des qu'il s'agit de la loi : M. Billon (Union démocratique), M. Sarrail (gauche radicale), M. Dufour (gauche radicale-socialiste), conformément à ce qu'il s'est passé, le groupe socialiste n'avait pas de mandat et la Chambre s'était séparée sans avoir pu voter le plus de campagne qu'il a pour but de dissoudre l'ancien et le nouveau, d'écarter les socialistes et d'y faire rentrer à leur place les amis de M. Ribot.

Quoi qu'il en soit, l'ordre du jour était ainsi conçu : « La Chambre approuve les déclarations de gouvernement et confiante dans ce mandat pour réprimer les empiétements du cléricalisme, assurer l'exécution des lois et le libre exercice des cultes, et repousse tout adjonction passé à l'ordre du jour. »

Le vote de cet ordre du jour avait été précédé d'un vote extrêmement important en ce qu'il s'agit de la Chambre approuve les déclarations de gouvernement et confiante dans ce mandat pour réprimer les empiétements du cléricalisme, assurer l'exécution des lois et le libre exercice des cultes, et repousse tout adjonction passé à l'ordre du jour.

La séance de la Chambre a été prise par une série de questions. La première était posée par R. Roger-Bailly qui signalait au président de la Chambre qu'une récente harangue avait été faite dans ce circonstance à une personne qui, au lieu de mot de franchise sans, possédait une quantité de mille francs de rentes et n'avait rendu aucun service public. M. Combes s'est contenté de répondre que la personne signalée était un bon républicain et que ce titre était suffisant.

Et, d'autre part, M. Boudier, le député républicain, a demandé 75 bureaux de tabac, je n'en ai jamais obtenu un !

L'incident a pris fin sur cette boutade.

La Chambre a ensuite renvoyé à la Commission de législation sociale, après urgence déclarée, une proposition de M. Cachet qui voudrait que dans toute affaire de fraude des fonctionnaires, le nom de dénonciateur fut communiqué à celui contre qui est porté l'accusation de fraude.

Les incidents qui ont marqué et défrayé la chronique Paris-Madrid ont été aussi au cœur de la Chambre. M. Combes s'est contenté d'interjurer le défrayé et de lui dire que l'incident n'avait pas de portée.

Il a été aussi au cœur de la Chambre. M. Combes s'est contenté d'interjurer le défrayé et de lui dire que l'incident n'avait pas de portée.

Il a été aussi au cœur de la Chambre. M. Combes s'est contenté d'interjurer le défrayé et de lui dire que l'incident n'avait pas de portée.